Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-200073971-20260211-CS_2026_01-DE

PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
13	2

Date de convocation
30/01/2026

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le :

Acte affiché le :

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Annick Barré, Dominique Cogen, Jean-François Dumonteil, Françoise Guillerm, Joëlle Le Bihan, Hubert Le Lann, Sandra Le Nouvel, Jean-Charles Lohé, Jacqueline Mazéas, Michel Morvant, Éric Prigent, Bernard Saliou, Patrick Urien

Titulaires votant.e.s excusé.e.s : Renée Courtel, Catherine Henry, Guillaume Robic,

Suppléant.e.s présent.e.s votant.e.s : Paul Cozic, Denis Salaun

Suppléant.e.s excusé.e.s : Marjorie Bret, Christian Faivret, Eléonore Kogler

L'An deux mille vingt-six, le 11 février, s'est réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne (PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Charles Lohé.

Validation d'une ligne de trésorerie 2026

Le 10 mars 2025 le PETR a validé auprès du Crédit Agricole l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 200 000 € pour un an pour l'année 2025.
Ce contrat arrivant à échéance annuelle, le Président du PETR propose de renouveler cette ligne de trésorerie pour une durée de 1 an pour un montant de 180 000€. Le taux proposé par le Crédit Agricole est l'Euribor 3 mois moyenné non flooré + 1.00 % de marge + une commission d'engagement de 0.25% du montant de la ligne.

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- Valide et confirme le renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'année 2026.

Le Président
Jean-Charles Lohé